



DECISION

**Concernant la signature d'un contrat de location pour
un bateau de marque « SILLINGER 900 »
avec la société *BLONDEAU MARINE SARL***

**HT/SM
DSG N° 11.280**

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 10.0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

DECIDE

- de signer un contrat de location pour un bateau de marque « SILLINGER 900 » auprès de la société **BLONDEAU MARINE SARL** sise 3 rue de la Criée 17590 ARS EN RE, dans le cadre de la manifestation « 400 ans du Phare de Cordouan », pour la période du 8 au 16 juillet 2011, et pour un montant TTC de 4 000,00 €

- d'imputer la dépense au budget communal – nature 62325 – fonction 336.

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 20 juillet 2011

Fait à Royan, le 6 juillet 2011
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD